



SEANCE CONSTITUTIVE DU 28 janvier 2013

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance constitutive par le doyen de fonction, subsidiairement d'âge	2
2. Nomination d'un(e) secrétaire ad hoc et de 3 scrutateurs(trices) ad hoc	4
3. Appel nominatif	4
4. Election des membres du bureau du Conseil général	5
4.1 Election du Président du Conseil général	6
4.2 Election du Vice-Président du Conseil général	9
4.3 Election du Secrétaire du Conseil général	10
4.4 Election des deux Scrutateurs du Conseil général	11
5. Election des membres de la commission de Gestion, d'Edilité & Urbanisme et de la commission Agglo ainsi que de leurs suppléant(e)s	12
5.1 Election des membres de la commission de Gestion	14
5.2 Election du Président de la commission de Gestion	15
5.3 Election des suppléants de la commission de Gestion	16
5.4 Election des membres de la commission d'Edilité & Urbanisme	17
5.5 Election du Président de la commission d'Edilité & Urbanisme	18
5.6 Election des suppléants de la commission d'Edilité & Urbanisme	19
5.7 Election des membres de la commission d'Agglomération	20
5.8 Election du Président de la commission d'Agglomération	21
5.9 Election des suppléants de la commission d'Agglomération	23
6. Divers	25



1. Ouverture de la séance constitutive par le doyen de fonction, subsidiairement d'âge

Intervention de M. Joseph Calamo, doyen de fonction

Bonsoir Mesdames et Messieurs, estimés collègues, conformément à l'article 23, alinéa 3 de la loi sur les communes du 5 février 2004, étant le doyen de fonction, j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance constitutive du 28 janvier 2013.

Je salue la présence :

- du Président de la Municipalité ;
- des Conseillers municipaux et généraux ;
- de M. Jean-Pierre Posse, Chancelier ;
- du responsable de la salle, M. Khaled Hachem ;
- de Mesdames et Messieurs du public et représentants de la presse.

La convocation vous a été adressée le 11 janvier 2013 et reçue le 12 janvier 2013. Selon le Règlement du Conseil général, article 3, le Conseil général s'assemble en assemblée constitutive dans le mois qui suit l'entrée en fonction du Conseil municipal. Le conseil général a donc été convoqué dans les délais.

Il n'y a pas d'excusé pour la Municipalité.

Mes Chers collègues,

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous, en ouvrant cette séance constitutive qui marque le début de la législature 2013-2016. Mais c'est aussi avec une certaine émotion que je m'exprime, car devoir endosser le rôle de doyen de fonction, ça me fait prendre conscience que j'arrive gentiment au crépuscule de mon engagement comme Conseiller général. De plus, je prends davantage conscience d'une réalité qui nous touche tous, une réalité qui m'angoisse parfois. Cette réalité, c'est celle des années qui passent à une vitesse impressionnante. Le 8 juillet 2013, je fêterai mes 45 ans. Je me sens encore jeune, mais alors que je suis entré au Conseil général il y a 12 ans déjà, dans l'intervalle, je n'ai pas vu le temps passer. Mes débuts en politique, j'ai l'impression que c'était hier. Mais si je n'ai pas vu le temps passer au cours de ces 12 dernières années, c'est aussi parce que j'ai accompli cette activité avec beaucoup de passion et de plaisir.

Le Conseil général a comme partenaire et interlocuteur le Conseil municipal, avec lequel, j'en suis certain, les rapports seront constructifs et enrichissants. Il est vrai que l'élection à la Municipalité du 14 octobre 2012 a été parfaitement démocratique. Les neuf membres du Conseil municipal exercent donc leur mandat avec une parfaite légitimité. Néanmoins, je déplore le fait que les femmes ne soient plus du tout représentées au sein de l'Exécutif. La gente féminine a été régulièrement représentée au sein du Conseil municipal depuis les années 70, avec jusqu'à 3 représentantes. Je trouve donc dommage qu'au 21^{ème} siècle, dans la deuxième commune du Valais, nous nous retrouvons avec une Municipalité à 100% masculine. La disparition de toute sensibilité féminine autour de la table du Conseil municipal, c'est une grande perte. N'allez surtout pas croire qu'il s'agit là d'un



simple détail, c'est beaucoup plus grave que ça, c'est un retour en arrière d'une quarantaine d'années. Depuis l'entrée en vigueur en 1971 du droit de vote et d'éligibilité aux femmes, la Suisse n'a cessé de promouvoir l'égalité des sexes, au niveau législatif, politique ou professionnel. Personnellement, je serais opposé à une loi instaurant des quotas, car j'estime qu'en politique, ce sont avant tout les compétences des gens qui doivent primer et que le libre choix doit être garanti aux électrices et aux électeurs. Mais aujourd'hui, c'est avec inquiétude et une certaine tristesse, que je m'interroge sur le fait qu'après un siècle d'émancipation des femmes, l'inégalité des sexes persiste dans notre pays.

En cette première séance de la nouvelle législature, vous me permettez, chers collègues, de souhaiter la bienvenue aux nouveaux élus. Leur engagement, toutes opinions publiques confondues, au service de la commune de Monthey, est à souligner par ces temps qui ont tendance à ne connaître, malheureusement, que désengagement et individualisme. Nul doute que les nouveaux élus auront à cœur d'apporter, lors des travaux de notre Législatif et au sein des commissions, une contribution fructueuse, innovante et porteuse de solutions concrètes, au service des Montheysannes et des Montheysans.

A l'instant où je vous parle, j'ai une pensée pour les candidats malheureux des élections d'octobre dernier. J'ai également une pensée pour mes collègues du Conseil général et les membres de la Municipalité, qui ont décidé de ne pas solliciter le renouvellement de leur mandat et dont certains ont effectué un travail absolument remarquable.

Dans notre démocratie, chacun d'entre nous est l'élu des citoyens qui ont voté pour lui, mais aussi ne l'oublions pas, l'élu des citoyens qui n'ont pas voté pour lui. Avec ses sensibilités, ses clivages, ses compétences qui lui sont propres, le Conseil général est un être collectif soudé par une seule et même légitimité, parlant et décidant au nom de la communauté montheysanne tout entière.

Dans nos débats, des escarmouches et des tensions seront parfois inévitables. Le débat démocratique doit être encouragé et il peut être particulièrement animé, mais le respect doit demeurer omniprésent. L'adversaire politique ne doit jamais, au grand jamais, être vu comme un fossoyeur, mais comme un collègue, dont l'attachement à la collectivité montheysanne est aussi fort que le nôtre et nous devons être conscients que l'adversaire politique a aussi le souci de défendre au mieux les intérêts de la population et que ce ne sont finalement que les idées et les solutions proposées, qui divergent.

A chaque fois qu'il s'agira de voter, j'espère que l'émotionnel ne jouera jamais un rôle important, car j'estime que lorsqu'il s'agit de prendre une décision importante, l'émotionnel et le rationnel ne sont tout simplement pas compatibles.

Ce soir, je ne vais pas vous parler des nombreux dossiers qui ont été traités par le Conseil général au cours de la précédente législature, je ne vais pas non plus vous parler des affaires en cours. Je me permets néanmoins de relever que la commune de Monthey, qui connaît une forte poussée démographique, est en pleine évolution urbanistique et certains quartiers subissent même une véritable métamorphose. Les politiciens ont une lourde responsabilité par rapport à cette évolution fulgurante, ils



doivent la maîtriser, la canaliser au mieux et la concevoir de manière intelligente. Les élus que nous sommes ne peuvent pas permettre tout et n'importe quoi.

Au niveau local, beaucoup de gens parmi les nouveaux habitants, ont tendance à croire que la ville de Monthey, à elle seule, représente la commune tout entière. Cette vision est erronée. Non, la ville de Monthey, si riche de ses diversités soit-elle, et à laquelle nous sommes tous très attachés, ne représente pas à elle seule l'ensemble de la commune. Nous devons, en effet, toujours garder à l'esprit le fait que la commune de Monthey représente un vaste territoire de 27km², culminant à 2000 mètres d'altitude, pour une bonne part en zone forestière et que sur ce vaste territoire montheyan, il n'y a pas que les citadins, mais il y a aussi comme contribuables, les Choëlans, les habitants des Giettes, mais aussi un peu plus haut, les habitants des Cerniers.

Mes chers collègues, durant ces quatre prochaines années, vous connaîtrez peut-être des moments difficiles, car faire de la politique demande parfois certains sacrifices et une part d'abnégation. Ne soyez jamais passifs, n'ayez pas peur de vous mettre en avant, de défendre vos convictions, d'interpeller la Municipalité, dans le respect de vos collègues et de nos institutions. J'espère de tout cœur que durant cette législature, il y aura toujours une logique constructive permettant aux bonnes idées de s'épanouir et aboutir à des textes qui répondent aux enjeux de notre temps et aux intérêts de la population tout entière. Je vous souhaite à toutes et à tous beaucoup de plaisir à fonctionner comme élus durant cette législature 2013-2016. Je vous remercie de votre attention.

2. Nomination d'un(e) secrétaire ad hoc et de 3 scrutateurs(trices) ad hoc

Intervention de M. Joseph Calamo, doyen de fonction

Comme il a été convenu avec les différents groupes politiques, je prie les personnes suivantes de bien vouloir me rejoindre à la table pour former le bureau ad hoc. J'appelle Mme Laetitia Besse du groupe Gauche plurielle, qui fonctionnera comme secrétaire ad hoc. Je demande également aux trois personnes suivantes de bien vouloir prendre place à mes côtés. Ces trois personnes fonctionneront comme scrutateurs ad hoc jusqu'à l'élection complète du bureau. Il s'agit de Mme Françoise Matthey du groupe Entente pour Monthey, de Mme Christelle Lovisa du groupe libéral radical et de M. Gabriel Fabris, du groupe démocrate-chrétien. Je remercie ces 4 personnes d'avoir bien voulu accepter la tâche qui leur est confiée ce soir.

3. Appel nominatif

Intervention de M. Joseph Calamo, doyen de fonction

Je cède la parole à Mme Laetitia Besse, qui va procéder à l'appel nominal.

Présents : 57 conseillers généraux.
Absent : Didier Cachat.
Excusés : Loïc Maret, Jeff Pencherek.



Intervention de M. Joseph Calamo, doyen de fonction

Très bien, merci Mme Besse. Il y a donc deux personnes excusées, une personne absente et 57 membres présents, donc le quorum de 31 membres est largement atteint, le Conseil général peut légalement siéger.

Comme le prévoit notre règlement, je demande aux chefs de groupe de bien vouloir se présenter et d'annoncer leurs effectifs. La parole est aux chefs de groupe.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Monsieur le Président doyen de fonction, chers conseillers municipaux, chers collègues, je serai le chef de groupe pour le PLR et nous sommes 18 présents ce soir.

Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)

Monsieur le doyen de fonction, Messieurs les conseillers communaux, chers collègues, nous sommes 17 conseillères et conseillers généraux et j'en serai le chef de groupe.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Monsieur le doyen de fonction, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe Gauche plurielle, Anne-Laurence Franz, je serai la cheffe de groupe et nous sommes 10 conseillers.

Intervention de M. Damien Raboud (EPM)

Monsieur le doyen de fonction, Monsieur le Président, Messieurs les conseillers municipaux, Messieurs Dames, je serai le chef de groupe, 12 conseillers généraux effectifs.

Intervention de M. Joseph Calamo, doyen de fonction

Les 4 chefs de groupe se sont annoncés avec leurs effectifs, nous passons maintenant à l'

4. Election des membres du bureau du Conseil général

Intervention de M. Joseph Calamo, doyen de fonction

Conformément à l'art. 10 de notre règlement, le Conseil général élit un bureau pour la durée législative lors de l'assemblée constitutive. Ce bureau du Conseil général est composé de cinq membres comme suit:

Le Président
Le Vice-président
Le Secrétaire
Deux Scrutateurs

Comme mentionné dans le règlement du Conseil général, au sein du bureau, chaque groupe y est, si possible, équitablement représenté. Toutefois, pour la répartition, il faut également tenir compte de la force politique des groupes. En clair, cela signifie que le groupe qui a le plus de membres au sein du Conseil général, en l'occurrence 21, peut légitimement revendiquer deux sièges au sein du bureau du Conseil général, alors que les trois autres groupes, et a fortiori ceux qui



ont le moins de membres, ne peuvent revendiquer qu'un seul poste au sein du bureau.

Pour l'élection de ce bureau, nous procéderons en 4 étapes :

1. élection du Président
2. élection du Vice-président
3. élection de la/du Secrétaire
4. élection des deux Scrutateurs, en même temps

Pour ma part, je ne vais pas présider cette assemblée pendant toute la soirée. Dès que le nouveau Président ou la nouvelle Présidente, sait-on jamais, aura été élu, je lui cèderai ma place et j'irai rejoindre mon groupe.

L'élection du Président du Conseil général se fait au vote à bulletin secret, comme pour toutes les élections d'ailleurs. Elle a lieu à la majorité absolue, pour le premier tour. La majorité absolue s'obtient en déduisant des bulletins rentrés, les nuls et les blancs. Après déduction des bulletins nuls et des blancs, il nous reste les bulletins valables. Parmi ces bulletins valables, le candidat qui obtient la majorité absolue, doit avoir au minimum le 50% des bulletins valables, plus une voix. S'il n'y a aucun candidat qui obtient la majorité absolue au premier tour, on passera à un deuxième tour, à la majorité relative cette fois. La majorité relative est tout simplement acquise par le candidat qui reçoit le plus grand nombre de voix, sans tenir compte du nombre de bulletins rentrés.

A l'attention surtout des nouveaux élus, je vous explique maintenant comment la procédure de vote va se passer:

1. Les chefs de groupe annoncent le nom des candidats, pour autant qu'ils en aient.
2. Les scrutateurs passent aux tables et vous distribuent à chacun un bulletin de vote.
3. Les Conseillers généraux votent à leur place, donc ce n'est pas nécessaire de se lever, de se déplacer.
4. Vous allez voter pour les noms des candidats proposés par les chefs de groupe. La secrétaire et les scrutateurs doivent également voter.
5. Nos 2 scrutateurs passent ensuite entre les tables pour récolter les bulletins de vote et le bureau ad hoc procèdera au dépouillement sous la bienveillante direction de notre secrétaire communal, M. Jean-Pierre Posse.

Mesdames et Messieurs, souhaitez-vous vous exprimer en ce qui concerne ces points ? Très bien, c'est clair pour tout le monde.

4.1 Election du Président du Conseil général

Intervention de M. Joseph Calamo, doyen de fonction

Je cède maintenant la parole aux chefs de groupe pour qu'ils nous annoncent le nom de leur éventuel candidat au poste de Président du Conseil général. La parole est aux chefs de groupe.



Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Monsieur le Président doyen de fonction, chers collègues, au nom du PLR, j'ai le plaisir de vous présenter un candidat au poste de Président du Conseil général pour cette nouvelle législature 2013-2016. Né le 5 août 1987 à Monthey, c'est un jeune candidat motivé que nous vous proposons ce soir. **Fabrice Thétaz** a effectué une maturité professionnelle et commerciale et puis un diplôme d'enseignement à la Haute Ecole Pédagogique du Valais. Il enseigne depuis 3 ans au sein des écoles primaires de Monthey. Conseiller général montheyan depuis 4 ans, Fabrice a œuvré comme membre des commissions Eau, Jeunesse ainsi que suppléant à la commission de gestion. Nous sommes certains que Fabrice mettra du cœur à l'ouvrage et saura conduire au mieux notre organe législatif. Merci donc pour votre soutien et votre attention.

Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)

Le parti démocrate-chrétien, ayant déjà la présidence de la ville, nous ne présentons aucun candidat.

Intervention de M. Joseph Calamo, doyen de fonction

Y a-t-il une autre intervention dans la salle? Il n'y a pas d'autre candidat? Je demande donc au secrétaire communal si on ne pourrait pas simplifier l'élection vu qu'il n'y a qu'un seul candidat. Non, ce n'est pas possible, donc nos scrutateurs vont vous distribuer les bulletins à table. Et ensuite, pour le dépouillement, il faudra compter une dizaine de minutes, je vous demanderai donc de patienter une fois que vous aurez voté, merci. Je rappelle donc que le candidat est M. Fabrice Thétaz du groupe PLR, excusez-moi, j'avais oublié de le rappeler.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, votre attention s'il vous plaît. Résultats de l'élection à la Présidence du Conseil général.

Vote

Un candidat en lice pour le poste de Président du Conseil général, **M. Fabrice Thétaz** (PLR).

Membres du Conseil général	60
Bulletins rentrés	56
Bulletin nul	0
Bulletins blancs	<u>7</u>
Bulletins valables	49
M. Fabrice Thétaz	49

Majorité absolue 25 (50% + 1 voix des bulletins valables)

Est élu Président du Conseil général, à la majorité absolue, par 49 voix, M. Fabrice Thétaz.



Intervention de M. Joseph Calamo, doyen de fonction

Je le félicite de sa brillante élection. Au cours de ces 4 dernières années, j'ai eu l'occasion de bien le connaître en tant que collègue et je l'ai beaucoup apprécié. Je suis convaincu qu'il sera à la hauteur de la tâche qui lui est confiée ce soir et qu'il va l'effectuer avec dynamisme et collégialité et que ce sera un réel plaisir pour les membres du bureau du Conseil général de travailler avec lui. Je vous remercie de l'attention que vous m'avez accordée depuis le début de cette séance et j'invite maintenant M. Fabrice Thétaz à venir me rejoindre, je vais lui céder ma place.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Monsieur le doyen de fonction,
Monsieur le nouveau Président de la Municipalité,
Messieurs les anciens et nouveaux Conseillers municipaux,
Chers collègues du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chers citoyens présents dans le public,

C'est avec une très grande émotion que j'accède ce soir, à l'âge de 25 ans, au perchoir du plus ancien Conseil général de la République et Canton du Valais.

Mes premiers mots vont à vous, membres du Législatif montheysan, pour vous remercier sincèrement du soutien et de la reconnaissance que vous venez de m'accorder. Durant ces 4 prochaines années, je ferai tout pour me montrer digne de la confiance que vous m'avez témoignée.

Je mesure la charge qui pèse sur mes épaules dès maintenant et pour l'ensemble de la législature. En tant que nouveau Président du Conseil général, je m'engage devant vous à conduire les débats dans la plus totale impartialité. J'assumerai également avec assiduité la représentation du Conseil général en étant accompagné de mes futurs collègues du bureau. Je serai aussi un Premier citoyen proche des Montheysans et à l'écoute de la population.

Je souhaite placer ma Présidence sous le signe de l'ouverture. En effet, en accédant à cette fonction, je me dois de laisser de côté mon étiquette partisane pour être le représentant de vous tous. Je me mets donc à votre service et vous souhaite des débats nourris et constructifs au sein de ce Conseil général, tout en gardant, et j'y insiste, tout en gardant le respect des autres interlocuteurs.

Permettez-moi d'avoir quelques mots, pour remercier et féliciter mon prédécesseur à ce poste, Monsieur le Conseiller général Christian Fracheboud. Vous avez effectué une Présidence remarquable durant cette dernière législature, en fournissant un travail de qualité et en donnant une réelle visibilité à cette fonction. Je veux m'inscrire dans la continuité par rapport à ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant, mais en y apportant tout de même ma touche personnelle. J'adresse également toutes mes félicitations aux Conseillers généraux qui ont vu leur mandat renouvelé lors des dernières élections et surtout, je tiens à souhaiter la bienvenue à tous ceux qui font leurs premiers pas ce soir au sein de ce parlement. Je souhaite également une bonne législature au nouveau Conseil municipal, avec lequel le bureau travaillera en collaboration tout en gardant une indépendance totale.



Avant de conclure, je veux également, en ce moment unique dans une vie, remercier toutes les personnes qui m'ont entouré, guidé et soutenu durant ces derniers mois et avoir aussi une pensée pour ma famille et mes proches. Vous me faites donc ce soir le privilège et l'honneur de me confier cette mission prestigieuse de Premier citoyen de la Ville. Vous savez, chers collègues, j'ai beaucoup, beaucoup de respect pour cette fonction et c'est la raison pour laquelle je m'impliquerai avec toute la passion et l'engagement que vous me connaissez pour mener à bien ce mandat. Je vous remercie pour votre attention.

Avant de passer à la suite, j'aimerais adresser un petit clin d'œil particulier à notre doyen de fonction, Joseph Calamo, pour son magnifique discours d'ouverture. Un grand bravo pour avoir mis autant d'enthousiasme, de cœur et d'engagement pour lancer cette législature. C'est sur ces bons mots que nous allons poursuivre le déroulement de la séance. Nous sommes donc actuellement toujours au point 4 de l'ordre du jour, élection des membres du bureau du Conseil général. Je passe donc maintenant à l'

4.2 Election du Vice-Président du Conseil général

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Je cède la parole aux chefs de groupe pour la présentation des candidats.

Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)

Monsieur le Président, tout d'abord félicitations pour cette élection. Comme Vice-président, le groupe démocrate-chrétien propose la candidature de **M. Pierre-Marie Lenweiter**. Il va débiter sa troisième législature au sein du Conseil général et il saura amener son expérience du Législatif au sein du bureau. Merci pour votre soutien.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. La parole est toujours aux autres chefs de groupe, est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer ? Apparemment ce n'est pas le cas, donc nous allons passer au vote. Je rappelle que pour être élu au premier tour, la majorité absolue des voix est requise. Je demande donc aux scrutateurs de distribuer les bulletins et ensuite de repasser dans les rangs pour les ramasser. Nous procéderons ensuite au dépouillement.



Proclamation des résultats pour la Vice-présidence du Conseil général.

Vote

Un candidat en lice pour le poste de Vice-président du Conseil général, **M. Pierre-Marie Lenweiter** (PDC).

Membres du Conseil général	60
Bulletins rentrés	57
Bulletin nul	0
Bulletins blancs	<u>7</u>
Bulletins valables	50
M. Pierre-Marie Lenweiter	49

Majorité absolue 26 (50% + 1 voix des bulletins valables)

Est élu Vice-Président du Conseil général, à la majorité absolue, par 49 voix, M. Pierre-Marie Lenweiter.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

A noter qu'il y a eu une voix éparse. Félicitations M. Lenweiter pour votre élection et je vous invite à nous rejoindre ici au bureau. Nous passons maintenant à l'

4.3 Election du Secrétaire du Conseil général

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Je cède la parole aux chefs de groupe pour la présentation des candidats.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, nous vous présentons la candidature de Laetitia Besse. Elle est actuellement étudiante en travail social à la HES. Titulaire d'une maturité spécialisée, **Laetitia Besse** dispose de toutes les compétences requises pour ce poste et, de plus, maîtrise parfaitement la dactylographie. De surcroît, elle est prête à assumer personnellement la rédaction du procès-verbal, dès lors que Mlle Delphine Vanay a renoncé à ce mandat. Je vous remercie de soutenir cette candidature.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. La parole est toujours aux chefs de groupe. La parole n'est plus demandée. Nous allons donc passer maintenant au vote. Je vous rappelle à nouveau que pour être élu au premier tour, la majorité absolue est requise. Je demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins et de repasser ensuite avec les urnes.



Proclamation du résultat pour l'élection au poste de Secrétaire du Conseil général.

Vote

Une candidate en lice pour le poste de secrétaire du Conseil général, **Mme Laetitia Besse (GP)**.

Membres du Conseil général	60
Bulletins rentrés	57
Bulletin nul	0
Bulletins blancs	<u>0</u>
Bulletins valables	57
Mme Laetitia Besse	57

Majorité absolue 29 (50% + 1 voix des bulletins valables)

Est élue Secrétaire du Conseil général, à la majorité absolue, par 57 voix, Mme Laetitia Besse.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Je la félicite chaleureusement et je lui demande donc de rester à mes côtés pour la suite de cette séance. Nous passons maintenant à l'

4.4 Election des deux Scrutateurs du Conseil général

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Par mesure d'efficacité, nous allons procéder à l'élection des deux scrutateurs en même temps. La parole est aux chefs de groupe pour la présentation des candidats.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, chers collègues, le groupe PLR vous propose **Christelle Lovisa**, qui officiait déjà comme scrutatrice ad hoc.

Intervention de M. Damien Raboud (EPM)

Monsieur le Président, tout d'abord félicitations pour votre élection et le groupe de l'Entente pour Monthey présente **Soraya Rithner** au poste de scrutatrice.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Nous passons maintenant au vote. Sur votre bulletin, vous pouvez donc inscrire deux noms. Je vous rappelle que pour être élu au premier tour, la majorité absolue des voix est requise. Je demande aux scrutatrices de distribuer les bulletins et de repasser ensuite avec les urnes.



Proclamation des résultats pour l'élection des scrutateurs du Conseil général.

Vote

Deux candidates en lice pour les postes de scrutatrice du Conseil général, Mme **Christelle Lovisa** (PLR) et Mme **Soraya Rithner** (EPM)

Membres du Conseil général	60
Bulletins rentrés	57
Bulletin nul	0
Bulletins blancs	<u>0</u>
Bulletins valables	57
Mme Christelle Lovisa	51
Mme Soraya Rithner	40

Majorité absolue 29 (50% + 1 voix des bulletins valables)

Sont élues aux postes de Scrutatrices du Conseil général, à la majorité absolue, par 51 voix Mme Christelle Lovisa, et par 40 voix Mme Soraya Rithner.

Intervention de Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Félicitations à Mmes Lovisa et Rithner pour leur élection. Je demande à Mme Rithner de me rejoindre au sein du bureau du Conseil général et j'invite Mme Lovisa à y rester.

Bien, voilà le nouveau bureau du Conseil général pour la période 2013-2016 est donc constitué, je passe au point

5. Election des membres de la commission de Gestion, d'Edilité & Urbanisme et de la commission Agglo ainsi que de leurs suppléant(e)s

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Pour information, les membres et suppléants de chacune des commissions permanentes, ainsi que leurs présidents, sont élus par le Conseil général. Chaque commission choisira à l'interne son vice-président et son rapporteur. A noter que le président et le rapporteur doivent appartenir à des groupes différents, selon l'art. 15 du règlement du Conseil général. Les élections de ce soir se dérouleront au scrutin secret, conformément à l'art. 27 de ce même règlement. Elles auront lieu à la majorité absolue des membres présents. Si le premier tour de scrutin ne donne pas de résultat, il sera procédé à un second tour à la majorité relative.

Le Conseil général doit en premier lieu décider du nombre de membres des commissions. Le nombre de membres peut être de de 7 à 9. Il en sera de même pour les 3 commissions permanentes et les commissions ad hoc.



Commissions à 7 Membres

Soit 7 membres et 7 suppléants.

La répartition s'établit selon la force de chaque groupe politique, soit en l'occurrence : 3 Libéraux-Radicaux, 2 PDC, 1 EPM, 1 Gauche plurielle.

Commissions à 9 Membres

Soit 9 membres et 9 suppléants.

La répartition s'établit aussi selon la force de chaque groupe politique, soit en l'occurrence: 3 Libéraux-Radicaux, 3 PDC, 2 EPM, 1 Gauche plurielle.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre donc la discussion générale sur le nombre de membres des commissions du Conseil général.

Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)

Monsieur le Président, Messieurs les conseillers communaux, chers collègues, le groupe souhaite conserver 7 membres pour toutes les commissions permanentes, ceci afin de garantir un travail de qualité et efficace. De plus, nous avons une nouvelle commission permanente, qui permet déjà d'intégrer des personnes supplémentaires dans ces commissions. Il y a 4 ans également, nous nous étions battus pour garder ces commissions à 7, nous maintenons donc cette ligne. Merci.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Monsieur le Président, chers collègues, le fonctionnement à 7 lors de la législature précédente ayant bien fonctionné, nous sommes également pour le statu quo.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Pas de demande de parole de la part des autres groupes politiques. Quelqu'un veut-il encore s'exprimer ? La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion générale.

Nous allons procéder au vote de la manière suivante : je vais vous demander dans un premier temps si vous approuvez la composition à 7 membres, puis ensuite si vous approuvez la commission à 9 membres. La proposition récoltant le plus grand nombre de voix sera choisie.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous approuvez la composition des commissions permanentes et ad hoc à 7 membres, je vous demande de vous lever.

Commissions à 7 membres

56 voix

Pour la forme, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous approuvez la composition des commissions permanentes et ad hoc à 9 membres, je vous demande de vous lever.

Commissions à 9 membres

0 voix

La composition des commissions permanentes et ad hoc à 7 membres est acceptée par 56 voix.



Pour l'élection des commissions permanentes, nous procéderons dans l'ordre suivant :

- élection en bloc des Membres ;
- élection du Président et ensuite ;
- élection en bloc des Suppléants.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, souhaitez-vous vous exprimer en ce qui concerne cette procédure? Tel n'est donc pas le cas, nous passons donc à l'

5.1 Election des membres de la commission de Gestion

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Je passe la parole aux chefs de groupe pour la présentation des candidats. Ils seront notés à l'ordinateur et projetés au beamer pour que l'élection se déroule de manière plus facile. La parole est donc aux chefs de groupe.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Monsieur le Président, chers collègues, nous présentons pour la commission de gestion **Christian Fracheboud, Michela Orlando** et **Fabienne Rime**.

Intervention de M. Gabriel Fabris (PDC)

Monsieur le Président, pour le PDC, nous présentons **Marc Colombara** et **Sylvain Défago**.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, nous vous présentons la candidature de Mme **Sandrine Desponds**.

Intervention de M. Damien Raboud (EPM)

Monsieur le Président, chers collègues, nous présentons comme candidat, **Daniel Bernasconi**.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

J'invite les scrutatrices à distribuer les bulletins de vote en attendant que les noms soient totalement affichés à l'écran.

Je vais vous demander de reprendre place gentiment pour la proclamation des résultats de l'élection de la commission de Gestion.

Vote

Membres du Conseil général	60
Bulletins rentrés	56
Bulletin nul	0
Bulletins blancs	<u>0</u>
Bulletins valables	56

Majorité absolue 29 (50% + 1 voix des bulletins valables)



Sont élus à la commission de Gestion, les conseillers suivants :

M. Marc Colombara	50 voix
M. Christian Fracheboud	49 voix
Mme Fabienne Rime	49 voix
M. Sylvain Défago	49 voix
Mme Michela Orlando	46 voix
M. Daniel Bernasconi	44 voix
Mme Sandrine Desponds	34 voix

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Félicitations à tous ces nouveaux membres de la commission de Gestion. Nous passons maintenant à l'

5.2 Election du Président de la commission de Gestion

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

La parole est aux chefs de groupe pour la présentation des candidats.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter un candidat au poste de Président de la commission de Gestion. Connu de tous les Conseillers généraux qui renouvellent leur mandat aujourd'hui, **Christian Fracheboud**, Président du Conseil général lors de notre dernière législature, a prouvé son sens de l'organisation, sa rigueur et son intérêt pour la chose publique. Je vous remercie d'avance pour le soutien que vous apporterez à cette candidature. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

La parole n'étant plus demandée, je vais donc demander aux scrutatrices de distribuer les bulletins pour l'élection du Président de la commission de Gestion. Pour être élu au premier tour, la majorité absolue des voix est nécessaire.



Proclamation des résultats de l'élection à la Présidence de la commission de Gestion.

Vote

Un candidat en lice pour le poste de Président de la commission de Gestion, **M. Christian Fracheboud** (PLR).

Membres du Conseil général	60
Bulletins rentrés	57
Bulletin nul	0
Bulletins blancs	<u>10</u>
Bulletins valables	47
M. Christian Fracheboud	47

Majorité absolue 24 (50% + 1 voix des bulletins valables)

Est élu Président de la Commission de Gestion, à la majorité absolue, par 47 voix, M. Christian Fracheboud.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Au nom du bureau, je me permets de féliciter M. Fracheboud pour son élection et je lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction. Nous passons maintenant à l'élection des suppléants à la Commission de gestion.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

S'il vous plaît, combien de nuls ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Alors 57 bulletins rentrés, 0 nul, 10 blancs, bulletins valables 47.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Vous aviez dit 10 nuls.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Ah pardon, 0 nul, je corrige. Nous passons maintenant à l'

5.3 Election des suppléants de la commission de Gestion

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

La parole est aux chefs de groupe pour la présentation des candidats.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Monsieur le Président, chers collègues, nous présentons **Lou-Janvier Delacoste**, **Turan Henden** et **David Puipe** à la suppléance.

Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)

Monsieur le Président, nous vous proposons les candidatures de **Lenweiter Pierre-Marie** et **Zerweck Régine**.



Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Le groupe Gauche plurielle vous propose M. **Fabrice Caillet-Bois**.

Intervention de M. Damien Raboud (EPM)

Monsieur le Président, l'Entente pour Monthey vous propose **Alexandre Aviolat** pour le poste.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Je demande aux scrutatrices de distribuer déjà les bulletins.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de regagner votre place pour la proclamation des résultats de l'élection des suppléants à la commission de Gestion.

Vote

Membres du Conseil général	60
Bulletins rentrés	57
Bulletin nul	0
Bulletins blancs	<u>0</u>
Bulletins valables	57

Majorité absolue 29 (50% + 1 voix des bulletins valables)

Sont élus suppléants à la commission de Gestion, les conseillers suivants:

M. Lou-Janvier Delacoste	46 voix
M. David Puipe	44 voix
M. Turan Henden	44 voix
M. Pierre-Marie Lenweiter	42 voix
Mme Régine Zerweck	41 voix
M. Fabrice Caillet Bois	38 voix
M. Alexandre Aviolat	37 voix

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Je félicite tous les membres, les suppléants ainsi que le Président de la commission de Gestion et leur souhaite plein succès dans leur activité. Nous passons maintenant à l'

5.4 Election des membres de la commission d'Edilité & Urbanisme

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

La parole est aux chefs de groupe pour la présentation des candidats membres de cette commission.

Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)

Monsieur le Président, nous vous proposons les candidatures de messieurs **Fabris Gabriel** et **Woeffray Johann**.



Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Nous présentons **Alphonse Alonso, Jeff Pencherek** et **David Puipe**.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Nous vous présentons M. **Joseph-Marie Oberholzer**.

Intervention de M. Damien Raboud (EPM)

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de me présenter au poste.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Je demande déjà aux scrutatrices de distribuer les bulletins pour cette élection.

Proclamation des résultats de l'élection des membres de la commission Edilité et Urbanisme.

Vote

Membres du Conseil général	60
Bulletins rentrés	57
Bulletin nul	0
Bulletins blancs	<u>0</u>
Bulletins valables	57

Majorité absolue 29 (50% + 1 voix des bulletins valables)

Sont élus à la commission d'Edilité & Urbanisme, les conseillers suivants :

M. Damien Raboud	45 voix
M. Johan Woeffray	44 voix
M. Joseph-Marie Oberholzer	43 voix
M. Gabriel Fabris	42 voix
M. Alphonse Alonso	40 voix
M. David Puipe	37 voix
M. Jeff Pencherek	29 voix

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Félicitations à tous ces nouveaux membres de la commission Edilité et Urbanisme.
Je passe maintenant à l'

5.5 Election du Président de la commission d'Edilité & Urbanisme

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

La parole est aux chefs de groupe pour la présentation des candidats.

Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)

Monsieur le Président, le groupe démocrate-chrétien propose la candidature de M. **Gabriel Fabris** comme Président de cette commission. M. Fabris est conseiller général depuis 8 ans et il siège dans cette commission depuis 4 ans. Il connaît donc très bien tous les dossiers et il est prêt pour les enjeux importants à venir. Apprécié



de ses collègues, il est prêt à travailler en équipe, pour le bien de tous. Merci pour votre soutien.

Intervention de M. Daniel Bernasconi (EPM)

Messieurs Dames, Messieurs, Monsieur le Président, je prends la parole afin de présenter M. **Damien Raboud** à la Présidence de cette commission, pour deux raisons : parce que ce dicastère appartient, sauf erreur, au PDC au niveau communal et aussi pour présenter quelqu'un de nouveau, de jeune. Et surtout pour représenter l'Entente pour Monthey. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Y a-t-il d'autres candidatures dans la salle ? Apparemment, ce n'est pas le cas. Les candidats pour la Présidence de la commission Edilité et Urbanisme sont donc Gabriel Fabris, pour le parti démocratique-chrétien et Damien Raboud, pour l'Entente pour Monthey. Pour être élu au premier tour, la majorité absolue des voix est nécessaire. Merci aux scrutatrices de distribuer les bulletins, car nous passons maintenant au vote.

Proclamation des résultats de l'élection du Président de la commission Edilité et Urbanisme.

Vote

Membres du Conseil général	60
Bulletins rentrés	57
Bulletin nul	0
Bulletins blancs	<u>5</u>
Bulletins valables	52

Majorité absolue 27 (50% + 1 voix des bulletins valables)

Gabriel Fabris	38 voix
Damien Raboud	14 voix

Est élu Président de la Commission d'Edilité & Urbanisme, à la majorité absolue, par 38 voix, M. Gabriel Fabris.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Félicitations au nouveau Président de cette commission et je lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction. Nous passons maintenant à l'

5.6 Election des suppléants de la commission d'Edilité & Urbanisme

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

La parole est aux chefs de groupe pour la présentation des candidats.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Monsieur le Président, chers collègues, nous présentons **Lou-Janvier Delacoste, Damien Quendoz** et **Fabienne Rime**.



Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)

Monsieur le Président, nous présentons les candidatures de M. **Cédric Payet** et de Mme **Scalia Graziella**.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Monsieur le Président, nous vous présentons Mme **Florence Baillif-Métraiiller**.

Intervention de M. Damien Raboud (EPM)

Monsieur le Président, nous vous présentons **Mélina Schor** pour le poste.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Je demande aux scrutatrices de distribuer les bulletins, s'il vous plaît.

Mesdames et messieurs les conseillers généraux, je vous invite à reprendre place pour la suite de la séance, avec la proclamation des résultats de l'élection des suppléants à la commission Edilité et Urbanisme.

Vote

Membres du Conseil général	60
Bulletins rentrés	57
Bulletin nul	0
Bulletins blancs	<u>0</u>
Bulletins valables	57

Majorité absolue 29 (50% + 1 voix des bulletins valables)

Sont élus suppléants à la commission d'Edilité & Urbanisme, les conseillers suivants:

M. Damien Quendoz	46 voix
Mme Fabienne Rime	44 voix
M. Lou-Janvier Delacoste	40 voix
M. Cédric Payet	37 voix
Mme Graziella Scalia	36 voix
Mme Florence Baillif-Métraiiller	31 voix
Mme Mélina Schor	30 voix

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Au nom du bureau, je tiens à féliciter tous les membres, les suppléants ainsi que le Président de cette commission et leur souhaite plein succès dans leur activité. Nous passons maintenant à l'

5.7 Election des membres de la commission d'Agglomération

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Je cède la parole est aux chefs de groupe pour la présentation des candidats.



Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Monsieur le Président, chers collègues, j'ai le plaisir de vous annoncer **Alphonse Alonso, Marie-Claude Logean** et **Damien Quendoz**.

Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)

Monsieur le Président, nous vous proposons les candidatures de messieurs **Panzica Corrado** et **Calamo Joseph**.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Monsieur le Président, nous vous proposons Mme **Evelyne Bezat**.

Intervention de M. Damien Raboud (EPM)

Monsieur le Président, nous vous proposons pour le poste M. **Michel Bonnard**.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Je demande aux scrutatrices de distribuer les bulletins de vote, s'il vous plaît.

Proclamation des résultats de l'élection des membres de la commission Agglo :

Vote

Membres du Conseil général	60
Bulletins rentrés	57
Bulletin nul	0
Bulletins blancs	<u>0</u>
Bulletins valables	57

Majorité absolue 29 (50% + 1 voix des bulletins valables)

Sont élus à la commission d'Agglomération, les conseillers suivants:

M. Damien Quendoz	46 voix
M. Joseph Calamo	42 voix
M. Alphonse Alonso	40 voix
Mme Marie-Claude Logean	36 voix
Mme Evelyne Bezat	34 voix
M. Corrado Panzica	33 voix
M. Michel Bonnard	32 voix

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Félicitations à tous les nouveaux membres de la commission Agglo. Nous passons maintenant à l'

5.8 Election du Président de la commission d'Agglomération

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Je passe la parole aux chefs de groupe pour la présentation des candidats.



Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

A défaut de candidat autre pour l'instant, le groupe PLR forme la première force politique montheyenne, et cela sans briguer de présidence ni de vice-présidence à l'Exécutif. Dès lors, notre formation est désireuse d'avoir une représentation forte au sein du Législatif. Pour ces motifs, nous présentons la candidature d'**Alphonse Alonso** pour la Présidence de cette commission Agglo. Alphonse a siégé au Conseil général de 2009 à 2012. Fermement convaincu par les enjeux de cette future Agglo, fer de lance dans le cadre de la mise en place de cette commission permanente, Alphonse connaît bien les rouages de celle-ci, puisqu'il en était le rapporteur. Merci pour votre attention.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, le groupe Gauche plurielle vous propose la candidature de Mme **Evelyne Bezat**. Pour autant qu'il soit encore nécessaire de présenter Mme Evelyne Bezat, nous relevons que Mme Bezat est Conseillère générale depuis déjà 8 ans et a été, durant toute cette période, rapportrice aux compétences reconnues de tous, de la commission Edilité et Urbanisme. Malgré cette charge considérable, elle n'a pas hésité à reprendre au pied levé la Présidence de la commission Agglo, l'Entente pour Monthey ayant renoncé à assumer cette responsabilité en septembre 2011 et M. Alonso, candidat ce soir, rapporteur de cette commission au cours de la législature précédente, n'ayant pas été disposé à assumer cette charge. Pour toutes ces raisons, nous considérons comme légitime et logique que le Conseil général confirme sa confiance à Mme Bezat et lui laisse continuer le mandat qui lui a été confié, il y a à peine plus d'une année, ce d'autant plus que personne ne peut lui reprocher d'avoir démerité. Je vous remercie de soutenir sa candidature.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Y a-t-il une troisième candidature ? Ce n'est pas le cas. Nous avons donc deux candidats pour cette Présidence de la commission Agglo, M. Alphonse Alonso pour le PLR et Mme Evelyne Bezat, pour la Gauche plurielle. Pour être élu au premier tour, la majorité absolue des voix est nécessaire. Je demande aux scrutatrices de distribuer les bulletins, car nous passons maintenant au vote.



Proclamation des résultats de l'élection du Président de la commission Agglo.

Vote

Deux candidats en lice pour le poste de Président de la commission Agglo, **M. Alphonse Alonso** (PLR) et **Mme Evelyne Bezat** (GP).

Membres du Conseil général	60
Bulletins rentrés	57
Bulletin nul	0
Bulletins blancs	<u>2</u>
Bulletins valables	55

Majorité absolue 28 (50% + 1 voix des bulletins valables)

M. Alphonse Alonso	33 voix
Mme Evelyne Bezat	22 voix

Est élu Président de la Commission Agglomération, à la majorité absolue, par 33 voix, M. Alphonse Alonso.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président de la commission

Le bureau félicite M. Alonso pour son élection et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction. Nous passons maintenant à l'

5.9 Election des suppléants de la commission d'Agglomération

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Je cède la parole aux chefs de groupe pour la présentation des candidats.

Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)

Monsieur le Président, nous présentons les candidatures de M. **Fabris Gabriel** et **Payet Cédric**.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Nous proposons à la suppléance de la commission Agglo **Léo Ferrero**, **Jeff Pencherek** et **David Puipe**.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Nous vous proposons Mme **Marielle Chervaz**.

Intervention de M. Damien Raboud (EPM)

Nous vous proposons la candidature de **Stéphane Mathez**.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Je demande aux scrutatrices de distribuer les bulletins, car nous passons maintenant au vote.



Proclamation des résultats de l'élection des suppléants à la commission Agglo.

Vote

Membres du Conseil général	60
Bulletins rentrés	57
Bulletin nul	0
Bulletins blancs	<u>0</u>
Bulletins valables	57

Majorité absolue 29 (50% + 1 voix des bulletins valables)

Sont élus suppléants à la Commission d'Agglomération, les conseillers suivants :

M. Gabriel Fabris	37 voix
M. Cédric Payet	35 voix
M. Elenterio Ferreiro	34 voix
M. Stéphane Mathez	34 voix
M. David Puipe	32 voix
Mme Marielle Chervaz	32 voix

A obtenu des voix :

M. Jeff Pencherek	21 voix
--------------------------	----------------

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Les 6 premiers noms sont donc élus à la majorité absolue, je vous en félicite, mais nous devons procéder à un deuxième tour. Je passe la parole au chef de groupe libéral-radical pour la présentation du candidat.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Monsieur le Président, chers collègues, je vais représenter le même candidat, j'espère qu'il aura plus de chance au deuxième tour.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Donc je vous rappelle que le deuxième tour a lieu à la majorité relative. Le candidat présenté est Jeff Pencherek et je demande aux scrutatrices de distribuer les bulletins.



Proclamation des résultats de l'élection de la Commission Agglo, membres suppléants.

	<u>Vote</u>
Membres du Conseil général	60
Bulletins rentrés	57
Bulletin nul	6
Bulletins blancs	<u>24</u>
Bulletins valables	27

Est élu suppléant à la commission d'Agglomération, à la majorité relative, le conseiller suivant :

Jeff Pencherek **27 voix**

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Bravo à tous les membres suppléants. La commission Agglo est donc constituée, je félicite tous les membres, les suppléants ainsi que le Président et je leur souhaite plein succès dans leur activité future. Nous passons maintenant au 6^{ème} et dernier point de l'ordre du jour, les

6. Divers

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Je passe la parole aux Conseillers généraux. M. Alonso.

Intervention de M. Alonso Alphonse (PLR)

Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers, tout d'abord bravo à tous les élus et bienvenue à tous les nouveaux conseillers généraux. Je profite de cette séance constitutive pour interpeller notre nouveau Conseil municipal. Messieurs, je me réfère au PV du Conseil général, daté du 11 mai 2009, page 58 point 2, qui traite de la fixation du barème des vacations du Conseil général et de ses commissions. A la page 59, la commission de Gestion de l'époque demande, je cite : « que la Municipalité étudie le tarif horaire appliqué pour le bureau électoral ainsi que pour les heures de travail fournies lors des différentes commissions communales ». Quatre ans sont passés et il me semble, Messieurs, les anciens devrais-je dire, que vous avez omis de nous rendre réponse. Serait-il possible, dès lors, Messieurs les nouveaux, que vous adaptiez le montant des vacations de ces commissions dans les plus brefs délais, ce qui pourrait peut-être susciter, ou au moins encourager, des vocations. Je vous remercie.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci M. Alonso. La parole est toujours aux Conseillers généraux. Mme Franz.



Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, nous avons constaté que, sur le site, nous n'avons pas le règlement du Conseil général. Nous vous demandons que cela soit fait. Et de façon plus générale, nous vous rappelons que suite au dépôt de notre postulat le 1^{er} mars 2010, M. le Président Mariétan s'était engagé à ce que tous les règlements applicables dans la commune, à l'exception de ceux à usage interne, figurent sous une rubrique du site de la ville que l'on pourrait appeler « Règlements ». C'est confiants en la parole du Président que nous avons renoncé à développer formellement ce postulat. Or, nous constatons qu'il n'a toujours pas été donné suite, puisque le site ne comporte toujours pas de rubrique spécifique. Dès lors que nous sommes au début d'une nouvelle législature, nous pouvons formellement déposer ce postulat. Devons-nous le faire ou sommes-nous à bout touchant ? Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Mme Franz. La parole est toujours au Conseil général. Mme Desponds.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est juste une question d'ordre pratique. On a constaté que le Conseil général avait été avancé à 19h, est-ce que c'est exceptionnel ou est-ce que c'est l'intention que, durant cette législature, il soit systématiquement à 19h? Si c'était le cas, notre groupe demande à ce que le Conseil général se prononce sur un horaire qui serait à 19h30, pour des questions d'ordre pratique, parce que c'est vraiment trop court pour les séances de groupe, notamment.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Je peux donner la réponse, pour ma part en tout cas. La première séance a été convoquée par le Conseil municipal. Je convoquerai le bureau dès la semaine prochaine et on discutera de l'horaire, au sein du bureau. Et puis, on communiquera tout ça lors de la prochaine séance et on pourra éventuellement aussi en discuter lors de la prochaine séance.

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole dans la salle ? Non. Je passe la parole à la Municipalité, M. le Président.

Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité

Oui, merci M. le Président. Mesdames, Messieurs, tout d'abord au nom de la Municipalité, je félicite tous les élus de ce soir et vous souhaite une belle législature. Je pense qu'on va tous pouvoir effectivement travailler ensemble pour le bien de la collectivité. Pour répondre rapidement aux trois questions, M. Alonso, effectivement, je vous rappelle quand même que c'est une prérogative du Conseil général de fixer les vacations. Donc, vous avez, il y a 4 ans, augmenté le montant des vacations. Si vous souhaitez revoir ces montants, vous devez faire une proposition au Conseil municipal, dans le cadre éventuellement d'une prochaine séance, mais il n'appartient pas au Conseil municipal de fixer personnellement et directement ces montants. Mais je vous rappelle que ces montants ont été adaptés, en partie en tous les cas, il y a 4 ans.

Mme Franz, je vous confirme que les mesures devraient être prises prochainement, pour que sur notre site internet, on ait une rubrique « Législations » et qu'on retrouve, sous cette rubrique, l'ensemble des règlements de la commune. C'est en cours, j'ai relancé M. Patrice Copepy pour que cela se fasse. Je trouve que c'est



également utile. En tant que juriste, je vais fréquemment dans d'autres communes, sur d'autres sites de communes, c'est pratique. Actuellement, on a un bon nombre de nos règlements sur le site internet, mais c'est souvent lié aux dicastères, et de regrouper tout ça, je partage votre avis, vous l'aviez déjà soulevé l'année passée et je vous propose d'attendre encore quelques semaines ou quelques mois, avant de déposer votre postulat, parce que je pense qu'on va pouvoir régler cela, avant le dépôt du postulat.

Quant à vous Mme Desponds, je crois que cela a été expliqué. Effectivement, nous avons préféré mettre à 19 h. On savait que cela allait être une séance assez longue, avec ces différentes élections, ces différents tours. Il y a 4 ans, cela avait déjà duré jusqu'à tard le soir. Cette législature, nous avons en plus la nouvelle commission Agglo, donc on a préféré avancer d'une demi-heure. Maintenant, il appartiendra effectivement au bureau de vous faire des propositions, à nouveau vous êtes autonomes et vous déciderez à quelle heure vous voudrez convoquer les prochaines séances du Conseil général. Voilà, je crois que j'ai répondu à toutes les questions, je vous remercie.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci M. le Président. Oui, M. Alonso.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Monsieur le Président, je pense que je n'ai pas été assez clair. Dans le procès-verbal du 11 mai 2009, effectivement, les vacations des commissions du Conseil général, soit les commissions permanentes, ont été réévaluées, c'est exact. Je vous parlais des commissions de la Municipalité. Je vous invite à parcourir le PV, il est très clair, la commission de Gestion l'avait demandé et cela n'a pas été fait depuis.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci M. Alonso. M. le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Alors on va contrôler exactement ce qui s'est passé, mais il me semble que l'on a aligné les chiffres sur des propositions formulées, donc c'était 30.- de l'heure. Ensuite la demi-journée, les tarifs sont quasiment identiques, mais je vous dis ça de tête, donc on va contrôler et le cas échéant, on vous fera une proposition dans ce sens. Merci.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Est-ce qu'il y a encore une demande d'intervention dans la salle ? Non, ce n'est pas le cas. Nous arrivons donc au terme de la séance constitutive de ce nouveau Conseil général. Je tiens à vous informer que je convoquerai le bureau dès la semaine prochaine afin de fixer la deuxième séance du Conseil général, qui devrait se tenir assez rapidement. Je communiquerai la date aux chefs de groupe dès que possible et ils vous feront suivre cette information. Finalement, je tiens à remercier mes collègues du bureau, les chefs de groupe ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail. Je vous souhaite à vous tous une excellente législature. Merci encore d'apporter toutes vos interventions écrites à notre secrétaire. Il est exactement 23h15, heure à laquelle je lève cette séance constitutive du Conseil général.

Bonne fin de soirée !

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

Fabrice Thétaz

Laetitia Besse